

LA SANTENOISE

Course (5 & 10 km) et marche (5 km) 100% féminine au profit de la Ligue contre le Cancer du sein

SANTENY - LE 15 OCTOBRE 2022



INFOS ET INSCRIPTIONS: WWW.MAIRIE-SANTENY.FR

Contact: 01 56 32 32 / evenementiel@mairie-santeny.fr

Règlement 2022

« La Santenoise »

Introduction:

Octobre rose est une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Le symbole de cet évènement est le ruban rose. Par le biais de cette manifestation Santeny s'inscrit en solidarité dans les villages qui soutiennent cette grande cause nationale.

Article 1 - Présentation :

La 2^{ème} édition de « la Santenoise » course / marche féminine aura lieu le 15 octobre 2022 à partir de 10h. Elle est **GRATUITE**.

Cette course est ouverte aux personnes à partir de 16 ans le jour de l'épreuve. Le parcours de 5 km ou 10 km sera entièrement balisé.

Toutes les épreuves (courses et marche) donneront lieu à un classement des 3 premières participantes.

Le RV est donné à 9h à la salle multisports – Site des 4 Saules (voie aux vaches). Les départs seront échelonnés en fonction des épreuves :

Marche: 10 heuresCourse 10 km: 10h15Course 5 km: 10h30

Un ravitaillement liquide et solide sera proposé à l'arrivée.

L'organisation de cette manifestation vient en aide pour lutter contre le cancer du sein et une collecte de dons sera faite sur place à la fin de la course.

Article 2 - Conditions de participation :

« La Santenoise » peut se faire en courant ou en marchant.

Pour l'épreuve course : il faut obligatoirement s'inscrire en ligne et fournir un certificat médical de moins d'un an à la date de la course, avec mention obligatoire « APTE À LA PRATIQUE DU SPORT» ou une licence sportive en cours de validité ainsi qu'une pèce d'identité. Sans ces pièces, la participante ne pourra se présenter et participer à l'évènement.

Le retrait des dossards aura lieu à partir de 9h devant la salle multisports.

Pour toute personne mineure le jour de l'épreuve, une autorisation parentale (à télécharger sur le site de la mairie) lors de l'inscription sera à fournir ainsi qu'un justificatif d'identité comportant l'âge de l'enfant.

Article 3 - Modalités d'inscription :

Le formulaire d'inscription est à télécharger à partir du 10 juillet 2022 sur le site de la mairie et à nous retourner avant le 23 septembre 2022 par mail à evenementiel@mairie-santeny.fr, par courrier ou dans la boite aux lettres de l'Espace Services Citoyen sis 1 rue de la Fontaine à Santeny.

Article 4 - L'encadrement :

L'encadrement du parcours sera assuré par le service évènementiel et par le service des sports ainsi que par des bénévoles sur site ; un stand de la Croix Rouge sera présent.

Article 5 - La sécurité :

La sécurité du site sera assurée par la police pluricommunale et par le personnel communal.

Article 6 - Assurance et responsabilité:

L'organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leurs licences. Il incombe aux non licenciés de contracter une assurance personnelle (responsabilité civile et individuelle accident). Chaque coureur participe à cette épreuve sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommage qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

En cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisateur, la course pourra être reportée ou annulée. L'organisation se réserve le droit de reporter la date de l'évènement en cas d'intempérie par exemple.

Article 7 - Informations complémentaires :

Si la participante présente un / des symptôme(s) d'une infection par le virus COVID 19 ou si la participante a été testée positive dans les quatorze jours précédant l'événement, la participante s'engage à ne pas prendre part à l'événement.